



## M-3 – Comité de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale

Titre	Comité de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale	Révision	Tous les ans, par le conseil d'administration de la SCÉ
Type de document	Mandat : M-3	Entrée en vigueur	2021

### Objet

Le Comité de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale est un comité permanent qui a pour objet d'aider la Société canadienne d'évaluation (SCÉ) à faire preuve de leadership en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de durabilité environnementale (EDIDE) par le modelage, la promotion et l'adoption de pratiques, de politiques et de principes dans ces domaines.

### Rôles et responsabilités

1. En collaboration avec les autres comités du conseil d'administration de la SCÉ, les entités de la Société (p. ex. le Cyberinstitut et ses offres, les membres titulaires, le Programme de titres professionnels et les sections de la SCÉ), ses affiliés (p. ex. le Fonds de la Société canadienne de l'évaluation pour l'éducation, le Consortium des universités pour l'enseignement de l'évaluation, la *Revue canadienne d'évaluation de programme*) et ses membres, **élaborer des normes et les recommander au conseil d'administration de la SCÉ** pour l'affirmation de l'EDIDE dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de la SCÉ.
2. Aider la SCÉ à **favoriser un environnement sûr et accueillant** au bénéfice des membres actuels et potentiels de la SCÉ.
3. **Recueillir et analyser des données** en appui aux activités du comité, collaborer aux activités de collecte de données des autres comités et entités de la SCÉ et, au besoin, entreprendre de nouveaux efforts de collecte de données.
4. **De concert avec le Comité d'apprentissage professionnel, soutenir l'éducation et l'apprentissage** en lien avec l'EDIDE, tant au sein de la SCÉ qu'en collaboration avec les partenaires externes de la SCÉ, ses parties prenantes et ses affiliés.
5. **Promouvoir l'inclusion des principes de l'EDIDE** à l'évaluation auprès des parties prenantes de la SCÉ, des praticiennes et praticiens de l'évaluation et des commanditaires d'évaluations et leur fournir des orientations au besoin.
6. Sur la base de l'engagement de la SCÉ en matière de réconciliation, relever les occasions qu'a la SCÉ de soutenir la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

## **Plan de travail et ressources**

Le comité produit un plan de travail annuel décrivant les actions, les échéances, les collaborations et les responsabilités. Le plan de travail s'arrime au Plan stratégique de la SCÉ et est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le fonctionnement des comités permanents repose sur le travail bénévole, et les comités n'ont pas de budget opérationnel permanent. Si le budget de la SCÉ le permet, le comité peut soumettre des demandes de financement de projets spéciaux dans le cadre du processus de planification du budget national; ces demandes font l'objet d'un examen et d'un vote au conseil d'administration. Le Service de soutien au conseil d'administration et des relations avec les membres et le Secrétariat de la SCÉ peuvent soutenir les travaux du comité, selon le temps et les ressources dont ils disposent.

## **Composition**

Le Comité de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale est formé d'une personne titulaire de la présidence du comité et d'au moins deux autres administrateurs de la SCÉ ayant droit de vote.

Il est demandé aux administrateurs de se porter volontaires à la présidence du comité. Si plus d'un administrateur manifeste son intérêt pour le poste, on procède à un vote au sein du conseil d'administration.

La présidence peut inviter des bénévoles membres de la SCÉ à se joindre au comité pour certains projets ponctuels ou pour des tâches et fonctions d'appui à l'exécution du mandat et du plan de travail annuel du comité. Ces bénévoles ont la qualité de membres ponctuels sans droit de vote du comité et sont nommés conformément à la politique opérationnelle PO-13 – Bénévoles autres que les administrateurs.

La ou le titulaire de la présidence de la SCÉ est membre d'office du comité.

## **Réunions et communications**

Le Comité de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale se réunit par téléconférence, généralement avant chaque réunion du conseil d'administration, et en personne lors des réunions en personne du conseil d'administration. Le comité peut se réunir à une fréquence accrue, en fonction de son plan de travail. Il incombe à la présidence du comité d'établir la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour de chaque réunion.

## **Production de rapports**

Le Comité de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale rend compte de ses activités au conseil d'administration par l'entremise de sa présidence et présente annuellement un rapport d'activités à inclure au rapport annuel de la SCÉ.